

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE MONT
DE MARSAN
COMMUNE DE BANOS

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mars 2022

Nombre de conseillers élus :
11

Conseillers en fonction :
11

Conseillers présents et
représentés :
10

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE, Maire

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, Mme CAZAUBON
Isabelle, M. LALANNE Romain, M. LAPORTE Aurélien, M.
CAUBRAQUE Bertrand M. DANDY Jérôme, M. REDON Jean-Louis,
Mme BRETHERS Caroline, Mme LARRAZET Marina, Mme
CABRERA (ex DOTTER) Maryline, Mme TAUZIN-DAUGA Magali.

Secrétaire de séance : Mme CAZAUBON Isabelle

Date de convocation : 04 mars 2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 février 2022.

**DCM 2022/02/01 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de
finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des
territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un équipement
sportif « plateau multisports » et dont le coût prévisionnel s'élève à
64 628€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre
de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	64 627€
DETR (20%) :	12 925€
Agence Nationale du Sport (52%)	33 606€
Fond de concours (8%):	5 170€
Autofinancement communal :	12 926€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Mis en œuvre du projet dernier trimestre 2022 seulement si

obtention des subventions mentionnées ci-dessus ou avis favorable

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Questionnaire de l'appel à projet complété
- Plan de financement prévisionnel
- Echancier de mise en œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter le projet de demande de subvention pour la création d'un équipement sportif « plateau multisports »
- D'adopter le plan de financement exposé en annexe
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- D'autoriser le Maire à signer à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette décision et signer tous les documents s'y rattachant

Réception en préfecture le : 11/03/2022

DCM 2022/02/02 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT SPORTIFS DE PROXIMITE

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un équipement sportif « plateau multisports » et dont le coût prévisionnel s'élève à 64 628€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du développement des infrastructures et équipements sportifs de proximité auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'estimatif de la réalisation du projet d'équipement sportif
Vu le budget communal,

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	64 627€
A.N.S (52%)	33 606€
DETR (20%) :	12 925€
Fond de concours (8%):	5 170€
Autofinancement communal :	12 926€

L'échancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Mis en œuvre du projet dernier trimestre 2022 seulement si obtention des subventions mentionnées ci-dessus ou avis favorable

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Questionnaire de l'appel à projet complété
- Plan de financement prévisionnel
- Echancier de mise en œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter le projet de demande de subvention pour création d'un équipement sportif « plateau multisports »
- D'adopter le plan de financement exposé en annexe
- De solliciter une subvention au titre de du développement des infrastructures et équipements sportifs de proximité auprès de l'ANS
- D'autoriser le Maire à signer à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette décision et signer tous les documents s'y rattachant

Réception en préfecture le : 11/03/2022

DCM 2022/02/03 : DEMANDE D'ATTIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN TANT QUE COMMUNE MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHALOSSE TURSAN

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un équipement sportif « plateau multisports » et dont le coût prévisionnel s'élève à 64 628€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours attribué aux communes membres de la communauté de communes Chalosse Tursan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-16V

Vu l'estimatif de la réalisation du projet d'équipement sportif

Vu le règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres de la communauté de communes Chalosse Tursan

Vu le budget communal,

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	64 627€
Fond de concours (8%):	5 170€
DETR (20%) :	12 925€
Agence Nationale du Sport (52%)	33 606€

Autofinancement communal : 12 926€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
Mis en œuvre du projet dernier trimestre 2022 seulement si
obtention des subventions mentionnées ci-dessus ou avis favorable.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention
comportera les éléments suivants :

- Descriptif du projet
- Plan de financement prévisionnel
- Devis et demande de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter le projet de demande de subvention pour création
d'un équipement sportif « plateau multisports »
- D'adopter le plan de financement exposé en annexe
- De solliciter l'aide de la communauté de communes Chalosse
Tursan par l'octroi d'un fond de concours

Réception en préfecture le : 11/03/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Table des délibérations de la séance du 09 mars 2022

2022/02/01– Délibération portant demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – terrain multisport

2022/02/02– Délibération portant demande de subvention à l'agence National du Sport – projet terrain multisport

2022/02/03 – Délibération portant demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Chalosse Tursan

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
LAPORTE Jean-Louis, Maire.	
LALANNE Romain	
CAZAUBON Isabelle	
LAPORTE Aurélien	
CAUBRAQUE Bertrand	
DANDY Jérôme	
REDON Jean-Louis	
CABRERA (ex DOTTER) Maryline	
LARRAZET Marina	
TAUZIN-DAUGA Magali	
BRETHES Caroline	